



LE MAGsherbois

LE MAGAZINE DE LA COMMUNE NOUVELLE LE MALESHERBOIS

N° 01 - JUIN 2016



**TOUT CE QU'IL FAUT
SAVOIR SUR
LA COMMUNE NOUVELLE
LE MALESHERBOIS**



Ville Le Malesherbois

WWW.VILLE-LEMALESHERBOIS.FR

03

ÉDITO
Mme Dauvilliers

10

LES COMMISSIONS

14

LES SERVICES
Où les trouver ?

04

SOLIDARITÉ
& AVENIR



12

IDENTITÉ
Le nouveau logo

17

LA BONNE ADRESSE
Démarches

08

LES ÉLUS
Maires et adjoints

13

TRAVAUX

19

AGENDA
Les manifestations

Edito

Delmira DAUVILLIERS,
Maire du Malesherbois



Chers administrés,

C'est avec une grande fierté que je rédige ce premier édito pour le magazine de la Commune Nouvelle LE MALESHERBOIS.

Cette Commune Nouvelle, née début janvier 2016, est le fruit de la volonté et du travail des élus du territoire. Je tenais, à nouveau, à remercier mes collègues pour leur courage, leur implication et leur esprit visionnaire.

Ce que nous avons réalisé ensemble est historique et est animé par notre volonté à tous de vous garantir un service public de qualité tout en maîtrisant nos dépenses, dans ce contexte économique difficile. Nous serons ainsi en capacité de porter des projets de plus grande envergure et d'entrer plus sereinement dans la fusion intercommunale qui aura lieu le 1^{er} janvier 2017.

Notre destin est lié à la réforme territoriale. La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a pour finalité la Réorganisation Territoriale de la République. Aujourd'hui, la France compte quatre échelons administratifs : les Communes, les Intercommunalités, les Départements et les Régions.

Cet empilement d'échelons, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression du « mille-feuille territorial ». Cette organisation, souvent illisible pour le citoyen, nuit à l'efficacité de l'action publique sur les territoires.

Cette réforme territoriale est le coup d'envoi de la nouvelle architecture de la République et est, pour nous les élus, une grande chance. LE MALESHERBOIS répond parfaitement à cette architecture : une commune forte et vivante inscrite dans un projet de fusion intercommunale à l'échelle du Pithiverais.

La loi NOTRe nous permet d'être les bâtisseurs des communes de demain.

«Le secret du changement consiste à ne pas concentrer toute son énergie à lutter contre le passé, mais à construire l'avenir» Socrate.

Delmira DAUVILLIERS,
Maire du MALESHERBOIS

Nos pensées vont évidemment à celles et ceux qui ont été touchés personnellement et dont les conditions de vie ont été affectées par les inondations et la crue. Agents publics, gendarmes, policiers municipaux, tous les services se sont pleinement mobilisés afin de porter assistance aux habitants touchés par ces conditions climatiques exceptionnelles.

Directrice de la publication : Delmira Dauvilliers - Responsable de la communication : Carole Begaud - Conception-réalisation : Renaud Asselin - Impression : Artnéo, édité à 4500 exemplaires - Dépôt légal : Juin 2016 - Crédits photos : Service communication, Fotolia.

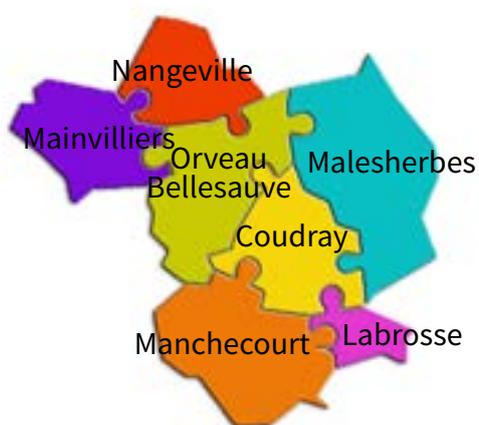


« Solidarité et avenir »

les deux mots clés de notre action politique

La Commune Nouvelle LE MALESHERBOIS est entrée en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Elle regroupe 7 communes fondatrices : **Coudray, Labrosse, Mainvilliers, Malesherbes, Manchecourt, Nangeville et Orveau-Bellesauve.**

Si cette décision semble pour certains précipitée, elle fait pourtant l'objet d'un travail de fond entre les représentants des 7 communes.



Les étapes

La réflexion de ce projet a démarré en avril 2015 au sein de la Communauté de Communes du Malesherbois (CCM).

Ce projet de regroupement répond à la volonté politique nationale de structurer nos territoires ruraux afin de répondre aux enjeux d'aménagement et de développement futurs.

La création de la commune nouvelle permettait de sceller les 12 années de coopération et de mutualisation exercées au sein de la CCM. Une opportunité à saisir !

Enfin, pour aider ces fusions, l'Etat a décidé de ne pas baisser les dotations en 2016 et 2017 pour les communes qui se « mariaient » avant le 1^{er} janvier 2016. Les dotations, ce sont les sommes que l'Etat reverse aux communes pour qu'elles puissent fonctionner.

Territoires	Nombre d'habitants
Le Malesherbois	8 200 habitants
Le Beaunois	10 520 habitants
Les Terres Puisseautines	7 060 habitants
Total	25 780 habitants

Vers une nouvelle intercommunalité

La loi NOTRe, loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, vise à former d'ici au 1^{er} janvier 2017 des intercommunalités dont le seuil minimum est de 15 000 habitants.

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Préfecture de la Région Centre Val de Loire préconise la fusion des Communautés de Communes des Terres Puisseautines, du Beaunois et de la Commune nouvelle Le Malesherbois.

Mais la fusion des intercommunalités n'empêche pas forcément le maintien des mêmes compétences.



.....Les dates clés.....

Le 17 septembre 2015 Six communes sur sept approuvent par délibération le projet de création d'une Commune Nouvelle. Labrosse ne donne pas suite à ce projet.

Le 21 octobre 2015 Les 7 représentants des Communes signent la Charte. Labrosse revient sur sa décision afin que le projet puisse voir le jour.

Les 27 et 29 octobre 2015 L'ensemble des conseils municipaux adopte le projet de création de Commune Nouvelle avec en annexe la Charte.

Le 30 novembre 2015 L'arrêté préfectoral du 30 novembre 2015 scelle la création de la Commune Nouvelle.

Le 31 décembre 2015 La Communauté de Communes du Malesherbois est dissoute.

Le 1^{er} janvier 2016 La Commune Nouvelle LE MALESHERBOIS entre en vigueur.

Le 6 janvier 2016 Delmira Dauvilliers est élue Maire de la Commune Nouvelle LE MALESHERBOIS.

Des élus au travail

Dès le mois d'octobre 2015, des groupes de travail ont été constitués pour définir ensemble le projet de notre territoire : finances, ressources humaines, communication, adresses....

Toutes les semaines, la municipalité (maire et adjoints) se réunit pour traiter les sujets d'actualité et répondre aux demandes des administrés et des services.

Dix-sept commissions représentatives des territoires ont été constituées pour préparer les dossiers. Ces commissions sont des lieux de débat où chacun peut s'exprimer et participer ainsi à la construction de la commune nouvelle.

Chaque commune dispose d'un conseil communal.

Pourquoi une commune nouvelle ?

- **Faire émerger une nouvelle collectivité rurale** plus dynamique, plus attractive en terme économique, social, d'habitat, culturel et sportif,
- **Etre en capacité de porter des projets** que chaque commune prise séparément ne pourrait porter ou difficilement,
- **Assurer une meilleure représentation du territoire** de la Commune Nouvelle et de ses habitants auprès des autres collectivités, de l'Etat ou

de la future Communauté de Communes, y compris des plus petites communes dites historiques,

- **Offrir à la population des services maintenus et développés dans chaque commune**, gérer et entretenir les infrastructures et les bâtiments grâce à la mutualisation des moyens humains et matériels tout en respectant une égalité de traitement entre les habitants.

Des hommes et des femmes au service de notre territoire

- **89 élus municipaux** dont 14 adjoints pour LE MALESHERBOIS, 7 maires délégués.

Afin de rassembler, le choix a été fait de conserver l'ensemble des élus comme la loi le permet.

- **210 agents** intervenant sur l'ensemble du territoire.

- Le personnel des mairies déléguées reste en place et va se voir doter peu à peu de nouveaux moyens (humains et techniques).

- Des **services renforcés et regroupés** pour une meilleure efficacité et pour mieux répondre aux besoins des habitants. Votre mairie reste votre interlocuteur privilégié pour vos demandes de proximité.

L'épisode de la crue du jeudi 2 juin 2016 a permis de mettre à jour les atouts et les forces de notre nouveau territoire : une plus grande réactivité, du personnel sur le terrain jour et nuit (avec notamment l'organisation d'un hébergement d'urgence).



Renforcement des communes déléguées

La volonté des élus n'était pas de faire disparaître l'identité de chacune des communes.

Ainsi, la Commune Nouvelle a pour mission de répondre aux défis et enjeux qui attendent notre territoire de demain et chaque commune déléguée conserve les missions de proximité :

le Maire continue de s'occuper de l'Etat Civil, continue de marier dans sa mairie qui reste ouverte comme auparavant.

Chaque commune gère ses associations locales, ses fêtes communales et ses commémorations.

Au sein de la Commune Nouvelle, chaque commune déléguée continue d'exister !



Qu'apporte la Commune Nouvelle aux habitants ?

- Des **tarifs uniques** pour l'ensemble des habitants : école municipale de musique, les cours de natation et d'aquagym, la bibliothèque.
- La **possibilité de recourir à l'Opération Tranquillité Vacances**.
- Des **services publics de proximité à des tarifs abordables**.
- La **poursuite des investissements** dans les communes et donc la préservation du cadre de vie des habitants.

Les projets d'investissement dans les grandes lignes

Des projets en faveur des économies d'énergie et du développement durable :

Installation de panneaux solaires et poêle à granules aux ateliers techniques de Coudray, remplacement de 100 luminaires avec des ampoules à basse consommation à Malesherbes, travaux de rénovation énergétique à la mairie de Mainvilliers et, à Malesherbes dans les différents équipements publics.

Des mises aux normes nécessaires :

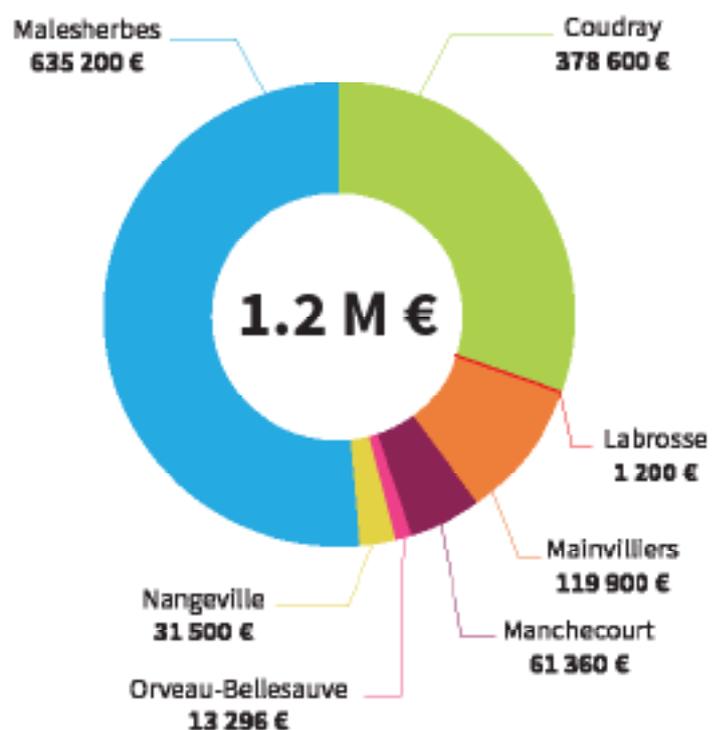
Création d'une réserve incendie à Nangeville, réaménagement de la mare à Coudray, installation d'une rampe pour handicapés à la salle des fêtes d'Orveau-Bellesauve (dans le cadre du plan accessibilité), acquisition de défibrillateurs...

Des travaux d'entretien du patrimoine comme la reprise d'un mur et de la terrasse du club house du Tennis à Malesherbes, du restaurant situé à Manchecourt...

La **poursuite de l'installation des dispositifs de vidéo-protection** : déchetterie de Malesherbes.

Exemples	En 2016
Bibliothèque	
Tarif famille résident Le Malesherbois	11.10 €
Tarif famille non résident Le Malesherbois	16.20 €
Ecole de musique	
Tarif trimestriel à l'Eveil musical résident Le Malesherbois	80 €
Tarif trimestriel à l'Eveil musical non résident Le Malesherbois	124 €
Piscine	
Tarif trimestriel Aquagym résident Le Malesherbois	42 €
Tarif trimestriel Aquagym non résident Le Malesherbois	68.30 €

Dépenses d'investissement prévisionnelles 2016



■ Le Maire du Malesherbois et les Maires délégués



Delmira DAUVILLIERS

Maire du MALESHERBOIS
Maire déléguée
de MALESHERBES



Denis GAUCHER

Maire délégué de COUDRAY



Jean-Pierre CITRON

Maire délégué de LABROSSE



Claudine MOLVEAUX

Maire déléguée de MAINVILLIERS



Thierry CATINAT

Maire délégué de MANCHECOURT



Marie-Françoise FAUTRAT

Maire déléguée de NANGEVILLE



Dominique CHANCLUD

Maire délégué d'ORVEAU
BELLESAUVE

■ Les adjoints du Malesherbois



Michel GUÉRIN

1^{er} Adjoint Chargé de l'Environnement et des relations avec les communes déléguées



Joëlle PASQUET

8^{ème} Adjointe
Chargée de la Culture



Chantal PIAU

2^{ème} Adjointe Chargée des Affaires Sociales, du Logement et de la Santé



Fabien BERCHER

9^{ème} Adjoint Chargé de l'Accessibilité, de la Mobilité et des Economies d'Energie



Daniel SENET

3^{ème} Adjoint
Chargé des Finances



Jean-Pierre BOUCHET

10^{ème} Adjoint Chargé des Chemins, des Sentiers, des Bois, des Pâturages, de l'Agriculture et de la Rivière



Christiane LONGCHAMP

4^{ème} Adjointe
Chargée de l'Enfance et de la Jeunesse



Catherine BISON

11^{ème} Adjointe
Chargée de la Communication



Hervé GAURAT

5^{ème} Adjoint Chargé des Travaux, de l'Eau, de l'Assainissement et du S.P.A.N.C.



Sébastien COLIN

12^{ème} Adjoint chargé du Développement Economique, du Tourisme et de la Sécurité



Christine BERTHELOT

6^{ème} Adjointe
Chargée de l'Urbanisme



Sandrine SONATORÉ

13^{ème} Adjointe
Chargée des Affaires Scolaires



Franck DELMOND

7^{ème} Adjoint
Chargé du Sport



Thierry CATINAT

14^{ème} Adjoint
Maire-délégué de Manchecourt
Chargé du Péri-scolaire

■ La Commune Nouvelle au quotidien : un aperçu des principales dépenses de fonctionnement

Toutes les commissions sont présidées par le Maire, qui délègue la vice-présidence à ses adjoints.

SCOLAIRE (Cantine, transports, écoles, périscolaire, sport à l'école) : 1 161 901 €

Commission Affaires Scolaires

Vice-présidente Mme Sandrine SONATORÉ

Commission Périscolaire

Vice-président M. Thierry CATINAT

SPORT (piscine, stades et gymnases) : 641 466 €

Commission Sport

Vice-président M. Franck DELMOND

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE (ALSH, PIJ, Local Château-Vignon, Espace Jeunes, RAM, Crèche, Multi-accueil, stages sportifs) : 1 549 328 €

Commission Enfance Jeunesse

Vice-présidente Mme Christiane LONGCHAMP

MOYENS GÉNÉRAUX DE LA COMMUNE NOUVELLE : 445 651 €

Commission Affaires Générales / RH

Présidente Mme Delmira DAUVILLIERS

Commission Finances

Vice-président M. Daniel SENET

Commission Communication

Vice-présidente Mme Catherine BISON

SOCIAL, LOGEMENT, CCAS ET SANTÉ : 319 946 €

Commission Affaires sociales, du Logement et de la Santé

Vice-présidente Mme Chantal PIAU

TOURISME : 65 621 €

Commission Tourisme
Vice-président M. Sébastien COLIN

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE : 2 062 884 €

Commission Environnement
Vice-président M. Michel GUÉRIN
Commission Accessibilité, Mobilité et
Économies d'Énergie
Vice-président M. Fabien BERCHER

Commission Chemins, Sentiers, Bois,
Pâturages, Agriculture et Rivière
Vice-président M. Jean-Pierre
BOUCHET
Commission Travaux, Eau,
Assainissement et SPANC
Vice-président M. Hervé GAURAT
Commission Urbanisme
Vice-président Mme Christine
BERTHELOT



ÉCONOMIE : 97 070 €

Commission Développement
Économique
Vice-président M. Sébastien COLIN

CULTURE (école de musique, Grand Ecrin et bibliothèque) : 624 927 €

Commission Culture
Vice-présidente Mme Joëlle PASQUET

SÉCURITÉ (police municipale et sécurité incendie) : 462 696 €

Commission Sécurité Publique
Vice-président M. Sébastien COLIN

Budget total	16 877 289 €
Dépenses en fonctionnement	14 521 567 €
Dépenses en investissement	2 355 722 €

Nouveau territoire, nouvelle identité !

La création de la commune nouvelle s'est accompagnée d'une nouvelle identité graphique (logo, charte graphique, panneaux entrées de ville). L'ensemble doit contribuer à une meilleure lisibilité et visibilité de la Commune Nouvelle et ainsi affirmer son rayonnement !

www.ville-lemalesherbois.fr Un site et une version mobile

Un site intuitif, convivial et performant !

Vous allez y trouver de nombreux e-services qui permettent de réaliser vos démarches en ligne, de trouver rapidement les activités qui se déroulent près de chez vous ou encore d'avoir en permanence l'agenda des manifestations.

Autant d'informations qui sont consultables sous tous formats (smartphones, tablettes, ordinateurs) tout en offrant une belle vitrine du Malesherbois !

Ce site se veut être le reflet du dynamisme de notre vie culturelle, sportive et associative.

«En 2014, plus d'une personne sur deux résidant en France a déjà navigué sur Internet en dehors de chez elle, via un ordinateur portable, un téléphone portable, une tablette ou un autre appareil de poche ; elles n'étaient que 10 % sept ans auparavant.» rappelle l'Insee dans son étude sur les Technologies de l'Information et des Communications auprès des ménages de 2007 à 2014.

Ce nouveau site s'inscrit pleinement dans cette évolution en ayant été pensé du plus petit écran au plus grand.



Rejoignez-nous sur la page
facebook Ville LE MALESHERBOIS.

Un logo moderne et dynamique



Articulé autour d'un M en origami symbolisant le livre et l'imprimerie, le logo est axé sur la représentation d'une ville dynamique et tournée vers les autres territoires (cercle non fermé). Les quatre couleurs, gris, vert, jaune et bleu représentent respectivement l'industrie, l'environnement, l'agriculture et l'Essonne.



Un guide pratique

A l'heure du numérique, on pourrait imaginer que l'utilisation d'Internet suffit à répondre à toutes les questions pratiques que vous vous posez quotidiennement. Pourtant, ce guide sera vraisemblablement l'un des supports que vous utiliserez le plus fréquemment. Celui qu'on laisse constamment chez soi, à portée de tous, et où l'on puisse trouver instantanément les renseignements dont on a besoin, qu'il s'agisse de services publics, de commerces, d'entreprises et d'associations.

Remerciements aux annonceurs qui ont contribué à son financement.

Travaux du territoire

des agents techniques sur tous les postes

Les agents des Services Techniques de la Commune Nouvelle LE MALESHERBOIS interviennent sur l'ensemble du territoire. Ils ont pour mission l'entretien du patrimoine bâti et non bâti de la Nouvelle Commune.

Quelques exemples en images....



A Orveau Bellesauve : implantation d'un panneau d'affichage associatif et administratif sur la place du 14 juillet.



A Manchecourt : élagage des arbres dans la cour de l'école maternelle et primaire.



A Mainvilliers : installation d'un nouveau filet sur le terrain multisports.

La mise en commun des moyens humains et techniques permet de réaliser des travaux en régie sans avoir recours à des entreprises extérieures. Un gain de temps et d'argent !

A Coudray: broyage des branches d'arbres. Grâce au regroupement des services techniques, ce travail de longue haleine a été réalisé en quelques jours seulement : service renforcé avec le soutien d'un agent supplémentaire et mise à disposition de matériel adéquat.

■ Où puis-je trouver les services dont j'ai besoin ?

LÉGENDE :

-  Accueil de Loisirs
-  Écoles
-  Stades ou gymnases
-  Piscine
-  Centre culturel
-  Ateliers techniques
-  Mairies, pôle administratif



**POINT INFORMATION
JEUNESSE**

Documentation et information
Point emploi formation (relais de Pôle Emploi)

CENTRE CULTUREL

Service Culturel
École Municipale de Musique
Demande de subventions
Réservation des salles de Malesherbes
Occupation des espaces sportifs
Billetterie des spectacles

**ATELIERS
MUNICIPAUX**

**ESPACE JEUNES
12-15 ANS**

**SIÈGE DE LA COMMUNE
NOUVELLE LE MALESHERBOIS**

Service Scolaire (écoles, transport, cantine)
Service de l'eau, l'assainissement et SPANC
Services Techniques
Service Urbanisme
Service Vie Économique

ESPACE ENFANCE 4 MOIS À 11 ANS

Petite enfance : moins de 4 ans

- Service d'Accueil Familial
- Multi-Accueil et Relais d'Assistantes Maternelles

Enfance de 3 à 11 ans :

- Accueil de Loisirs et périscolaire
- Inscriptions aux accueils de loisirs

MAISON DE VILLE & DES ASSOCIATIONS

- Office de Tourisme avec un point internet
- Service Communication
- Accueil Juridique
- Permanences : CPAM, CARSAT, Mission Locale, ADIL, ...



PISCINE

**LOCAL CHÂTEAU-VIGNON
6 À 11 ANS**

**MAIRIE ANNEXE
DE MALESHERBES**

- CCAS / Logement
- Demande de passeport

**MAIRIE DÉLÉGUÉE
DE NANGEVILLE**

**MAIRIE DÉLÉGUÉE
DE MALESHERBES**

**MAIRIE DÉLÉGUÉE
DE MAINVILLIERS**

**MAIRIE DÉLÉGUÉE
D'ORVEAU-BELLES AUVE**

**MAIRIE DÉLÉGUÉE
DE LABROSSE**



LÉGENDE :

-  Accueil de Loisirs
-  Écoles
-  Stades ou gymnases
-  Piscine
-  Centre culturel
-  Ateliers techniques
-  Mairies, pôle administratif

**MAIRIE DÉLÉGUÉE
DE MANCHECOURT**

**MAIRIE DÉLÉGUÉE
DE COUDRAY**

- Démarches au quotidien
auprès de votre mairie déléguée**
(Coudray, Labrosse, Mainvilliers, Malesherbes,
Manchecourt, Nangeville et Orveau-Bellesauve)
- Demande de carte nationale d'identité
 - Célébration des mariages
 - Parrainage civil
 - Gestion du cimetière
 - Elections (inscriptions)
 - Recensement militaire
 - Attestation d'accueil
 - Déclaration d'urbanisme
 - Autorisation stationnement et circulation
 - Déclaration chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

La bonne adresse : mode d'emploi

La création de la commune nouvelle n'est pas sans conséquence sur les adresses existantes. La qualité de l'adresse est essentielle pour assurer la sécurité des personnes (intervention des secours), le respect des délais de distribution du courrier, des colis et des services à domicile.

Votre adresse postale évolue avec une ligne supplémentaire. **Désormais, vos coordonnées postales se présenteront ainsi :**



Exception Pour les habitants de la commune déléguée de Manchecourt : le code postal ne change pas.

Ainsi, vingt-cinq noms de rues sont modifiés.

COUDRAY

Hier

Impasse de la plaine
Rue de la plaine
Rue de l'église
Rue de la Vallée

Aujourd'hui

Rue de la Plaine Villiers
Rue de la Plaine Villiers
Rue de l'église Saint-Michel
Rue de la Vallée Baudet

ORVEAU-BELLES AUVE

Hier

Rue de Bel Air
Rue des Colombiers
Rue du Méridien

Aujourd'hui

Rue de la brize
Rue des Colombes
Rue d'Orveau

NANGEVILLE

Hier

Place de l'église
Rue du Puits
Rue Saint-Martin

Aujourd'hui

Place des trois sénéchaux
Rue du Puits ovale
Rue Martin de Tours

MALESHERBES

Hier

Chemin de Malesherbes à Trézan
Rue de l'église
Place de l'église
Grande rue
Chemin de Rouville
Impasse des Tilleuls
Impasse Eugène Delacroix
Rue de Vauluizard
*(de la caserne des Pompiers
à la route de Sermaises)*

Aujourd'hui

Chemin du Pont de 4 mètres
Rue de l'église Saint-Martin
Place de l'église Saint-Martin
Rue de Rouville
Impasse de la Martillière
Impasse du bois Tilleuls
Impasse Henri Matisse
Rue de la Caserne

MANCHECOURT

Hier

Rue du 11 novembre
Lieu-dit La gare
Rue de la gare
Rue des Alouettes
Rue des Jardins
Rue Saint-Martin
Place de l'église

Aujourd'hui

Rue des Bauges
Lieu-dit de l'ancienne gare
Rue de l'ancienne gare
Rue de Boissy
Rue des Vergers
Rue des Jonquilles
Place Saint Jean-Baptiste



Comment obtenir une attestation de modification d'adresse ?

Pour obtenir une attestation de modification d'adresse, vous pouvez faire les démarches dans la mairie déléguée de votre domicile. Vous devez apporter des pièces pour appuyer cette demande : carte d'identité, justificatif de domicile (eau, électricité, téléphone)....

Faire le changement de sa carte grise : le changement de la carte grise est entièrement gratuit !

A refaire oui mais pas dans l'immédiat : si vous êtes contrôlé par les forces de l'ordre, votre adresse inscrite sur votre carte grise doit être identique à celle inscrite sur votre attestation d'assurance. A défaut, vous risquez une amende forfaitaire de 135 €. Ces démarches doivent être faites simultanément.

Vous devez effectuer les démarches sur **www.service-public.fr** et recevrez par La Poste une étiquette de changement d'adresse directement à votre domicile. Cette étiquette autocollante doit être apposée sur le certificat d'immatriculation à l'emplacement prévu à cet effet. Vous conserverez donc votre ancien certificat d'immatriculation tant que vous n'aurez pas atteint votre 4^e déménagement. Dans ce cas, la préfecture vous réimprimera un nouveau certificat d'immatriculation et il vous en coûtera 2,76 € de frais postaux.

A votre service

Les mairies déléguées de Coudray, Labrosse, Mainvilliers, Malesherbes, Manchecourt, Nangeville et Orveau-Bellesauve sont à votre disposition pour vous rendre la vie quotidienne plus facile. Le personnel d'accueil saura vous informer, répondre à vos demandes et vous indiquera où vous adresser pour effectuer toutes vos démarches.

Malesherbes

Du 10/06 à 18h00 au 12/06 à 12h00

60 ans du club SCM Foot

Marathon de football au stade de la Fontaine à Joigneau



Malesherbes

11/06 de 15h00 à 18h00

Fête du Sport - 6 à 12 ans

place de Verdun

Infos : 02 38 34 46 77



Malesherbes

11/06 - 18h30

Audition des Élèves et des Ensembles de l'École Municipale de Musique

du Malesherbois

au Centre Culturel Le Grand Ecrin

Gratuit.

Infos : 02 38 34 81 91



Malesherbes

Du 11/06 au 12/06

Fête Patronale

sur la Place Mazagran

Infos : 02 38 34 81 91



Malesherbes

12/06 de 8h00 à 18h00

Vide Grenier

Place de Verdun

2€ / m linéaire

Organisé par le COS du Malesherbois

Infos : 06 23 79 13 87

Malesherbes

15/06 - 12h00

Repas de l'été

au Centre Culturel Le Grand Ecrin

Prix encore non déterminé Organisé par le Club de l'Amitié Malesherboise

Infos : Mme Le Douget

02 38 34 86 61



Malesherbes

15/06 - à 15h00

L'Heure du Conte

à la Bibliothèque

Municipale du

Malesherbois

Deux contes racontés aux enfants.

À partir de 4 ans. Gratuit

Infos : 02 38 34 68 92



Malesherbes

18/06 - à 11h30

Commémoration de l'appel du 18 Juin 1940

Place de Verdun

Organisée par la ville de Malesherbes

Infos : 02 38 34 81 91



Malesherbes

Du 21/06 au 03/09

Opération 1=2

à la Bibliothèque

Municipale du

Malesherbois

Deux livres achetés pour 1€

Infos : 02 38 34 68 92

Gollainville

25/06 - à partir de 19h00

Repas champêtre

+ feu St Jean

Organisés par le Comité des

Fêtes d'Orveau-Bellesauve

Infos : 06 88 73 87 39

Coudray

25/06 - 19h30

Les Nuits de l'Astronomie

à la salle Hélios

Gratuit.

Infos :

www.astronomie77.com

5^{ÈME} CONCOURS PHOTO DE L'OFFICE DE TOURISME DU MALESHERBOIS SUR LE THÈME « ENTRE TERRE ET CIEL »

DU 1^{ER} JUIN AU 30 SEPTEMBRE 2016

Infos et règlement sur www.ville-malesherbes.fr ou sur www.ville-lemalesherbois.fr

Coudray

26/06 - de 7h00 à 18h00

Vide grenier

Place du village

Organisé par le Comité des Fêtes de Coudray

Infos : 06 75 87 13 76

Malesherbes

26/06 - de 14h00 à 18h00

Kermesse des écoles

Organisée par les écoles du Malesherbois



Malesherbes

Durant l'été, l'Office de Tourisme organise des visites guidées du territoire

Les Jeudis de l'Été

Organisés par l'Office de Tourisme

Tarif 3€.

Infos : 02 38 34 81 94

Malesherbes

02/07 - à 14h00 et 20h30

Spectacle de danse

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Présentation du travail réalisé durant toute l'année par tous les élèves de l'association.

10 euros

Organisé par Malesherbes Danse Moderne

Infos :

Mme Thierry 06 29 86 75 19



Orveau-Bellesauve

13/07

à partir de 19h30

Soirée champêtre et spectacle avec Bégonia

à la Salle Polyvalente

Organisés par le Comité des Fêtes d'Orveau Bellesauve

Infos : 06 88 73 87 39

Malesherbes

13/07

à partir de 22h00

Retraite aux flambeaux, bal populaire et feu d'artifice

départ de la Maison de retraite

Organisés par le service culturel du Malesherbois

Infos : 02 38 34 81 91

Malesherbes

14/07 - à 11h00

Commémoration du 14 Juillet

Place Mazagran

Organisée par la ville de Malesherbes

Infos : 02 38 34 81 91

Manchecourt

14/07

Goûter, pétanque, animations enfants

Organisés par le Comité des Fêtes de Manchecourt et la commune de Manchecourt

Infos :

M. Garcia 02 38 30 43 20

Manchecourt

27/08

Soirée champêtre, retraite aux flambeaux, feu d'artifice

Organisés par le Comité des Fêtes de Manchecourt et la commune de Manchecourt

Infos :

M Garcia 02 38 30 43 20

Manchecourt

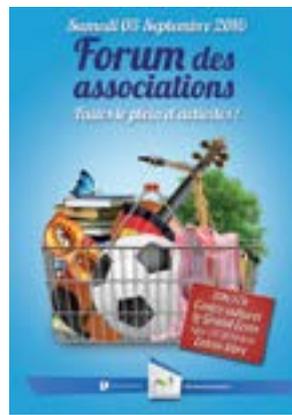
28/08

Fête des Moissons

Organisée par le Comité des Fêtes de Manchecourt et la commune de Manchecourt

Infos :

M Garcia 02 38 30 43 20



Malesherbes

03/09 - 10h00 à 17h00

Forum des Associations du Malesherbois

au Centre Culturel Le Grand Écrin

Organisé par le service culturel du Malesherbois

Infos : 02 38 34 81 91

Orveau-Bellesauve

Le 03/09 et 04/09

Ball Trap avec le Raboliot

Organisé par le Comité des Fêtes d'Orveau-Bellesauve

Infos : 06 88 73 87 39

Manchecourt

11/09 - toute la journée

Vide greniers

Organisé par le Comité des Fêtes de Manchecourt

Infos :

M Garcia 02 38 30 43 20

Manchecourt

11/09 - de 9h00 à 18h00

Bourse aux vêtements

Salle Polyvalente de Manchecourt

Bourse sous forme de dépôt vente. Vêtements, jouets, Puériculture de l'enfant de 0 à 16 ans.

Organisée par Sourire d'enfants

Infos : Mme Mestivier

06 27 87 07 37

ou

www.souriredenfants45.fr

Malesherbes

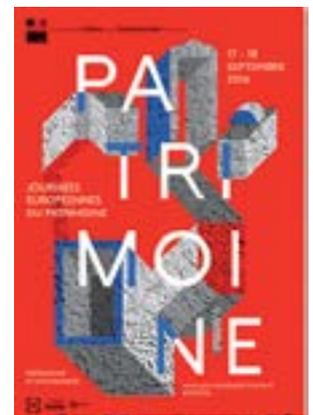
Du 13/09 au 16/09

Voyage de 4 jours Lorraine, Meuse, et Luxembourg

Organisé par le Club de l'Amitié Malesherboise

Infos : Mme Le Douget

02 38 34 86 61



Malesherbes

17/09 et 18/09

Journées du Patrimoine

Organisées par l'Office de Tourisme

Infos : 02 38 34 81 94

Malesherbes

Du 24/09 au 25/09

Vente et exposition du Club de l'Amitié

Salle Maurice Genevoix

Entrée libre

De 9h à 12h et de 14h à 18h

Organisée par le Club de l'Amitié Malesherboise

Infos : Mme Le Douget

02 38 34 86 61

Malesherbes

02/10 - à 10h00

Course et marche : Octobre Rose

départ de la Place

Mazagran

Don libre. Course contre le cancer du sein.

Infos et inscriptions au

02 38 34 49 48

Malesherbes

09/10

Fête de la Pomme

Sur l'esplanade du Centre Culturel Le Grand Écrin

Organisée par le Comité des fêtes de Malesherbes

Infos : 02 38 34 84 77

Malesherbes

13/10 - à 19h00

Théâtre : Les anges meurent de nos blessures

à la bibliothèque

municipale Le

Malesherbois

Organisé par le service culturel du Malesherbois

Infos : 02 38 34 81 91